

IFRIC : Quelles nouveautés sur les interprétations et les améliorations annuelles des normes ?

Jean-Louis Lebrun, Mazars
Laurence Rivat, Deloitte

Sommaire

- Rôle et composition de l'IFRS Interpretations Committee
- Interprétations publiées récemment
- Projets d'Interprétation en cours
- Refus d'Interprétation
- Amélioration des normes

Rôle et composition de l'IFRS Interpretations Committee

Composition de l'IFRS Interpretations Committee

14 membres désignés par les trustees de l'International Accounting Standards Committee (IASC) Foundation

Bob Garnett : prolongation de 2 ans du mandat de président malgré la fin de son mandat à l'IASB (30/06/2010)

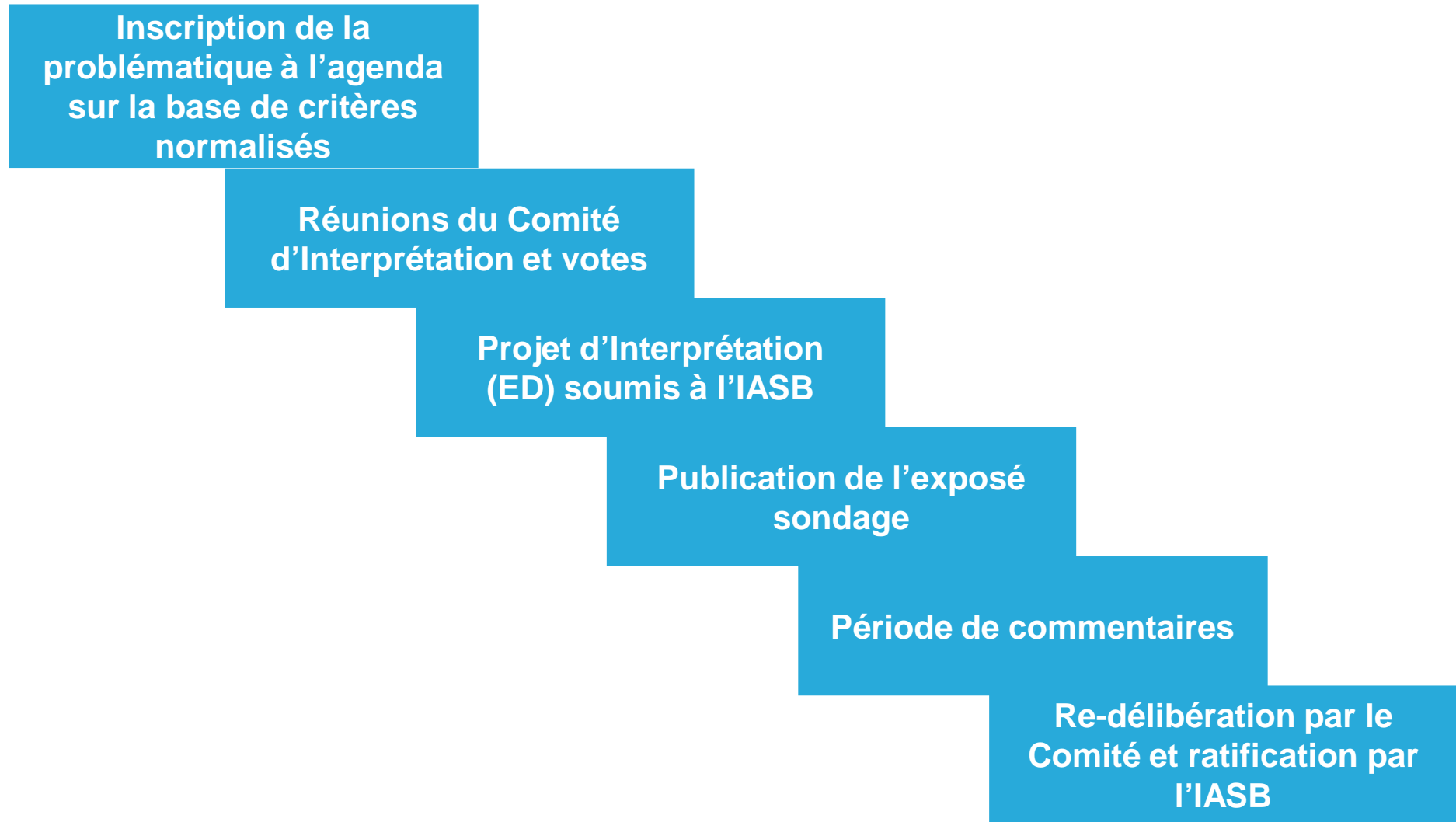
Darrel Scott (préparateur - Afrique du Sud) est remplacé par Feilong Li (préparateur – Chine)

Michael Stewart, Director of Implementation Activities, remplace Tricia O'Malley

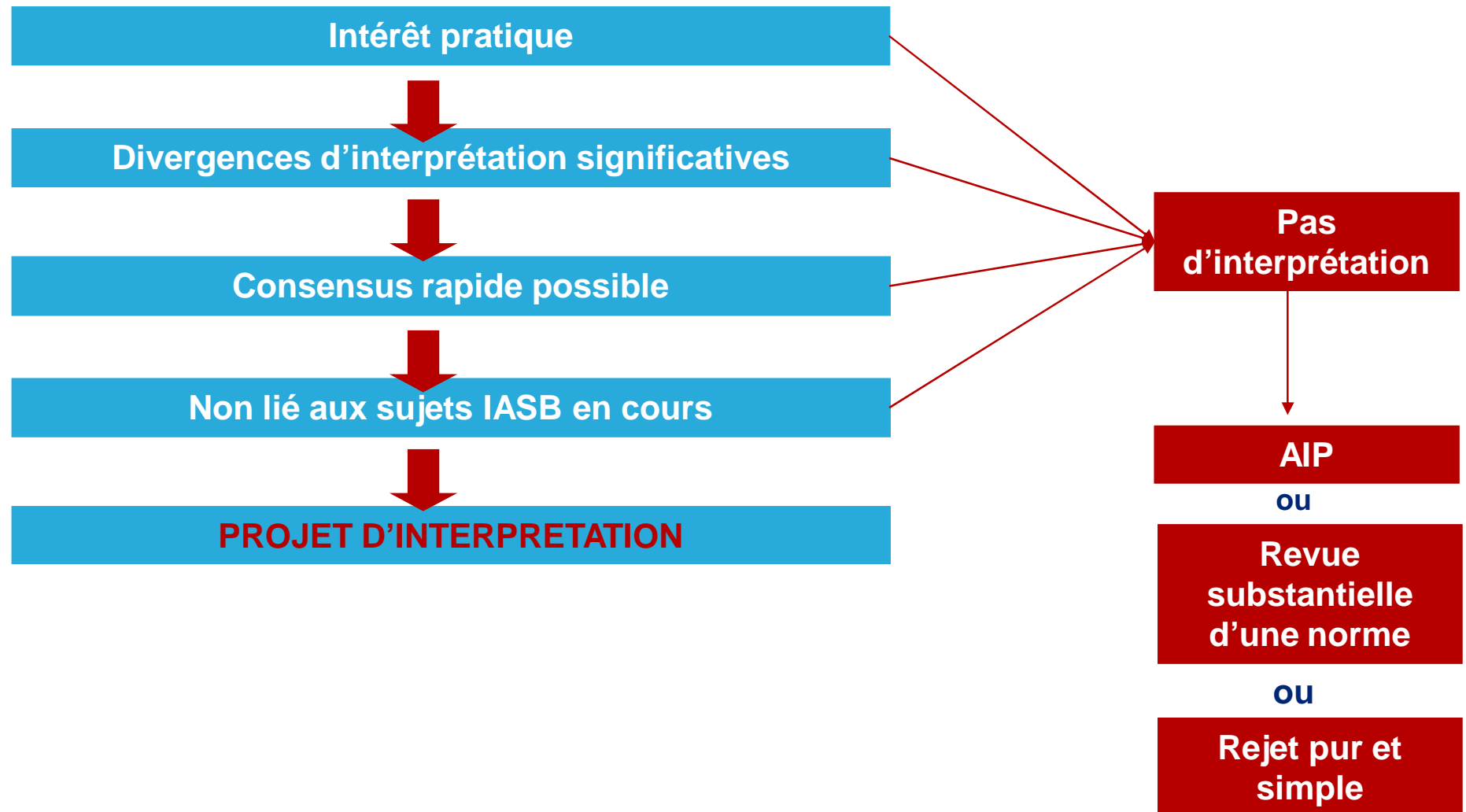
Composition de l'IFRS Interpretations Committee (terme de 3 ans, renouvelable une fois)

Expiration	ASIA – PACIFIC (4)	EUROPE (6)	AMERICAS (4)
30 juin 2011	Joanna Perry (07/2008) – Nelle Zélande – NSS	Luca Cencioni (07/2008) – Italie – ENI JL. Lebrun (11/2004) – France – Mazars	Jean Paré (07/2008) – Canada – Bombardier Margareth Smyth (05/2008) – US – United Technologies Scott Taub (05/2008) – US – Consultant (ex SEC)
30 juin 2012	Takatsugu Ochi (07/2006) – Japon – Sumimoto Ruth Picker (07/2006) – Australie – E&Y	Laurence Rivat – France – Deloitte (05/2009)	Sara York Penny (07/2006) – US – World Bank / IFC / Université
30 juin 2013	Feilong Li (07/2010) – Chine – CNOOC	Andrew Vials (07/2007) – UK – KPMG Guido Fladt (07/2007) – Allemagne – PWC Bernd Hacker (07/2007) - Allemagne - Université	

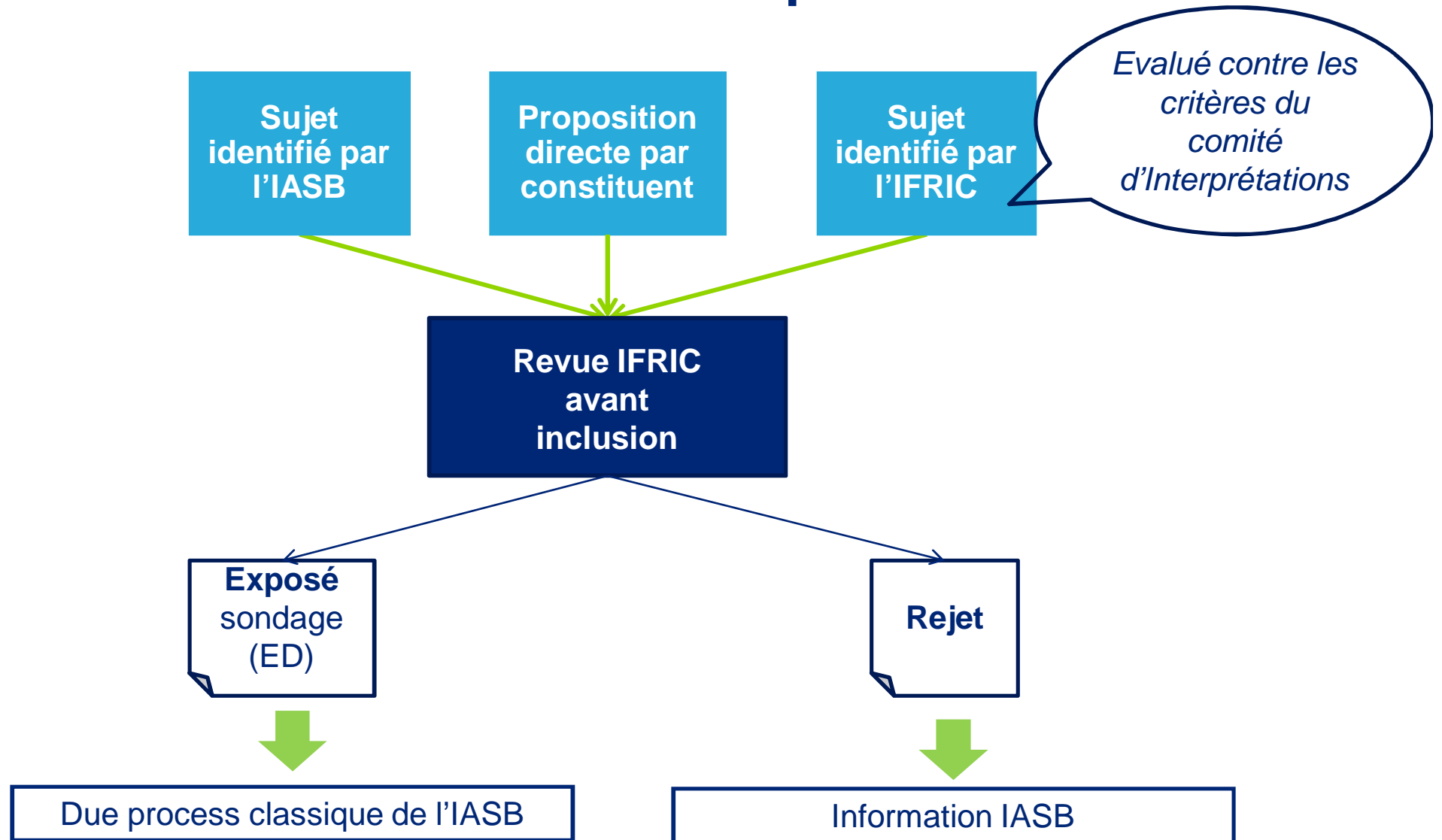
Due process pour les interprétations



Critères retenus pour inscrire une question à l'agenda de l'IFRS Interpretations Committee

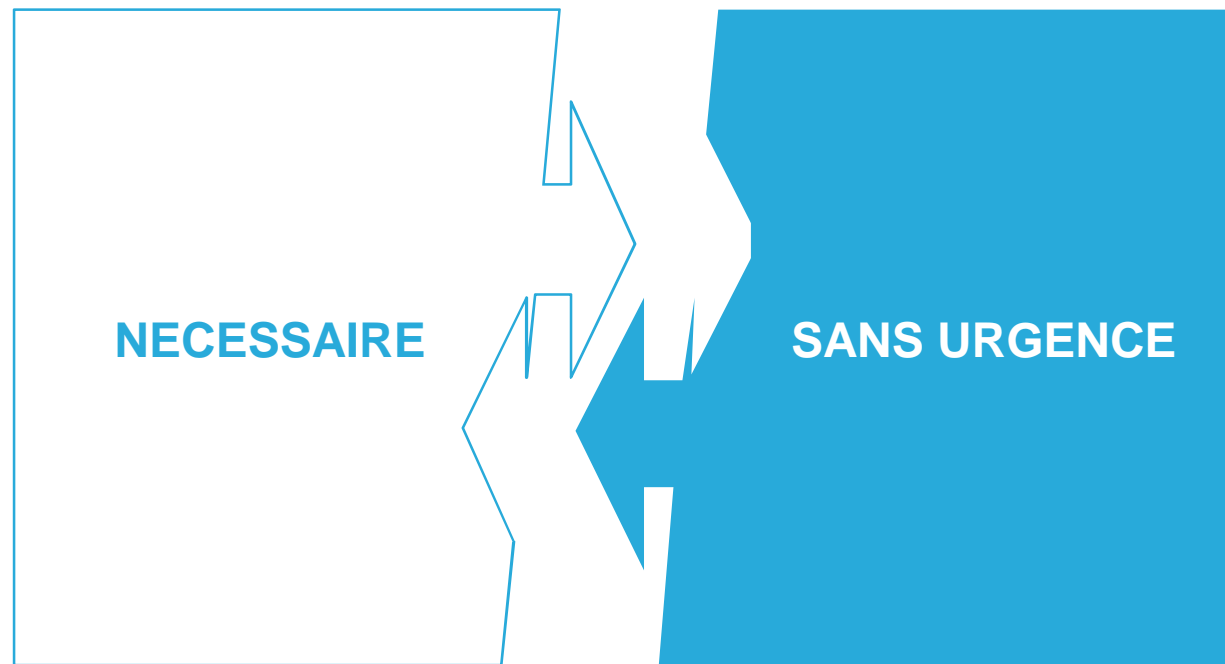


Amélioration des normes : Due process



Améliorations des normes : Critères pour inclusion

Critères actuels



Améliorations des normes : Critères pour inclusion

Nouveaux critères proposés

Problème d'étendue large et pertinent en pratique

Pratiques majeures soit divergentes soit inattendues

Amélioration de l'information financière si AIP

Résolution efficiente à travers le processus AIP

IASB peut être d'accord dans des délais appropriés

Projet IASB en cours, mais correspond à un besoin urgent

Interprétations publiées récemment

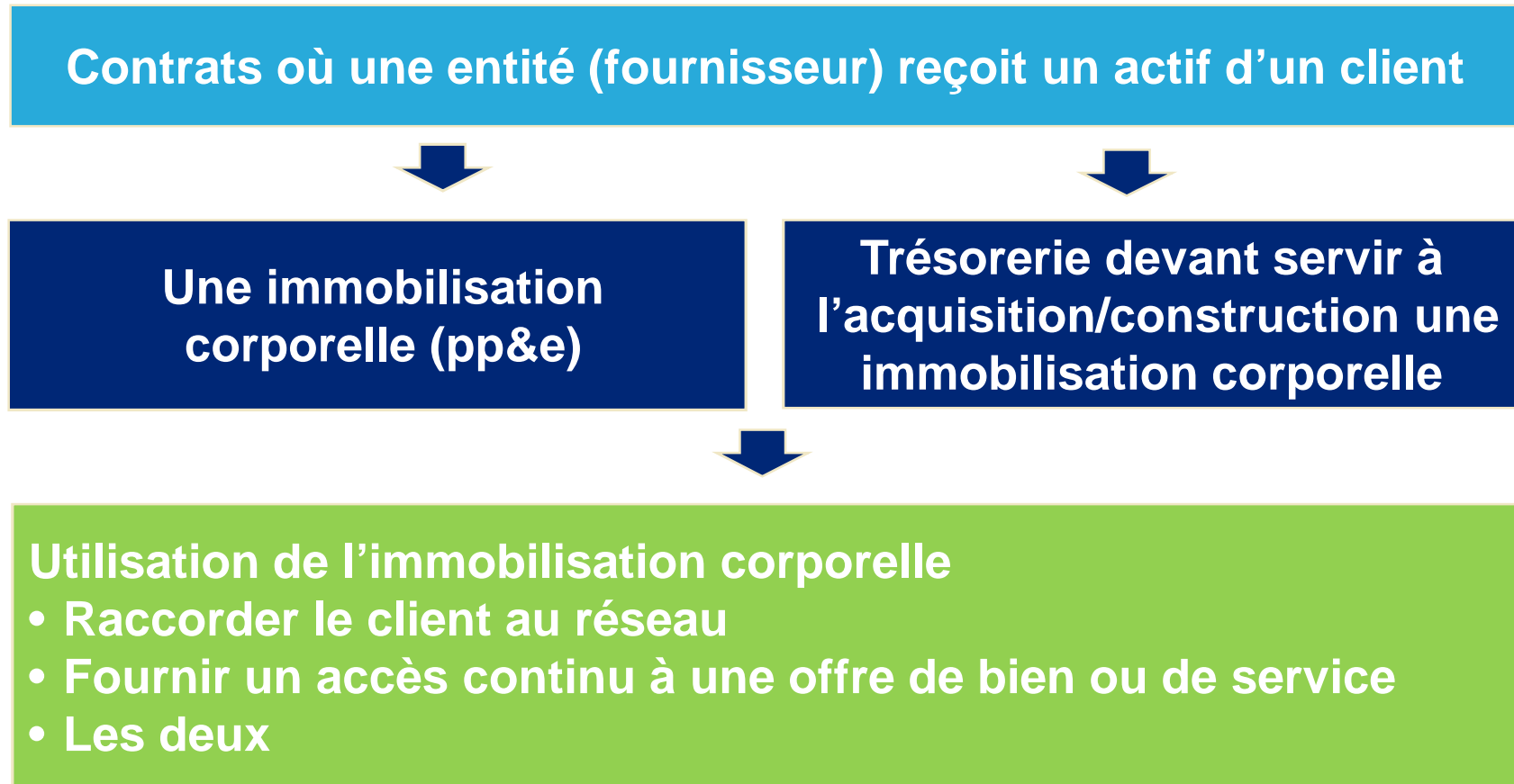
Interprétations d'application dès 2010

Interprétation	Thème	Date d'entrée en vigueur (Exercices ouverts à compter)	Application obligatoire au 30 juin 2010
IFRIC 12	Concessions	01/01/2008 (IASB) 29/03/2009 (UE)	Oui
IFRIC 15	Accords pour la construction d'un bien immobilier	01/01/2009 (IASB) 01/01/2010 (UE)	Oui
IFRIC 16	Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger	01/10/2008 (IASB) 01/07/2009 (UE)	Oui
IFRIC 17	Distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires	01/07/2009 (IASB) 01/11/2009 (UE)	Oui
IFRIC 18	Transferts d'actifs des clients	01/07/2009 (IASB) 01/11/2009 (UE)	Oui
IFRIC 19	Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres	01/07/2010 (IASB) ?? (UE)	Non

IFRIC 17 : Distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires

Date de comptabilisation	Dès que le dividende est dûment autorisé et non soumis à la discrétion de l'entité
Evaluation	Dividende évalué à la juste valeur des actifs à distribuer
Choix de recevoir trésorerie ou actif non-monétaire	Estimer la juste valeur de chaque solution et la probabilité que les actionnaires choisissent l'une ou l'autre solution
Réévaluation	Le dividende à payer doit être ajusté à chaque fin de période en contrepartie des capitaux propres
Ecart entre valeur comptable des actifs et celle du dividende	Ecart comptabilisé en résultat en date du règlement

IFRIC 18 : Transferts d'actifs des clients



IFRIC 18 : Transferts d'actifs des clients

Comptabilisation de l'item transféré	En immobilisation corporelle, si la définition et les critères de comptabilisation sont rencontrés
Evaluation	Comptabilisation initiale de l'actif à la juste valeur
Comptabilisation du crédit correspondant	Produit comptabilisé selon IAS 18
Produits	Identifier les services devant être fournis en échange du transfert, allouer la JV à chacun des éléments, appliquer les critères de comptabilisation de IAS 18 à chacun
Dispositions transitoires	Application prospective aux transferts d'actifs reçus à compter du 1^{er} juillet 2009 (UE : 1 novembre 2009)

IFRIC 19 - Champ d'application

Comptabilisation chez un débiteur du remplacement d'un passif financier par des actions émises ?

- Restructuration des passifs financiers (« Debt for equity swap »)
 - L'entité X (débiteur) a une dette de 100 vis-à-vis de l'entité Y (créancier)
 - X et Y renégocient les termes de la dette, X acceptant d'émettre 40 de ses propres actions au profit de Y, en échange de l'extinction de la dette

IFRIC 19 ne s'applique pas lorsque

- Créancier = actionnaire direct ou indirect et agit en tant que tel
- Le créancier et l'entité sont contrôlés par les mêmes actionnaires avant et après la transaction et la substance de la transaction inclut une distribution de capitaux propres par l'entité ou une contribution auprès de l'entité
- L'extinction du passif financier par l'émission d'actions était prévue dès l'origine selon les termes du contrat ⇨ IAS 32

IFRIC 19 - Consensus

Comptabilisation de l'augmentation de capital à la juste valeur des actions émises

- A moins que cette juste valeur ne puisse être évaluée de manière fiable ⇒ comptabilisation de l'augmentation de capital à la juste valeur du passif éteint

Ecart entre la valeur comptable du passif éteint et le montant retenu pour l'évaluation des instruments émis ⇒ résultat net

Profit / perte présenté(e) sur une ligne distincte en résultat ou annexes

La date d'évaluation des instruments émis correspond à la date à laquelle le passif est éteint selon IAS 39

Si une partie seulement du passif est éteint, le débiteur doit

- Évaluer dans quelle mesure une partie des actions émises vient « rémunérer » la modification des termes du passif restant (non éteint) et, le cas échéant
- Déterminer les actions émises en contrepartie de l'extinction du passif / de la modification des termes du passif restant

IFRIC 19 - Exemple

- X, connaissant des difficultés financières, a un passif de 100 vis-à-vis de Y (dette à taux fixe) et le renégocie. X émet 40 actions propres au profit de Y, en remplacement du passif
- A cette date, la juste valeur des actions émises = 80 (juste valeur d'une action X = 2)

Juste valeur des actions X émises =	(80)
Valeur comptable du passif éteint =	100
Gain =	20

Avant extinction du passif		Après extinction du passif	
Actif	Passif	Actif	Passif
Actifs : 150	Capitaux propres : 50	Actifs : 150	Capitaux propres : 50 + 80 = 130
	Dettes : 100		Profit : 20
			Dettes : 100 – 100 = 0

- Selon l'autre pratique actuellement utilisée (non retenue par IFRIC 19), l'augmentation de capital aurait été comptabilisée pour 100 (valeur comptable du passif) ⇒ aucun résultat

Projets d'Interprétation en cours

Coûts de préparation d'une mine (« production stripping costs »)

Coûts liés au nettoyage de la surface afin d'accéder aux minerais (identification par « campagne » de nettoyage)

Le bénéfice créé (possibilité d'accès aux minerais) correspond-t-il à la définition d'un actif ?

Si oui



Comptabilisation en tant que composante (addition/amélioration) d'un actif existant



Amortissement en lien avec le minerais auquel la campagne de nettoyage permet d'accéder

L'approche stripping ratio est rejetée

Vesting et non-vesting conditions (IFRS 2)

Demandes de clarification des interactions entre les conditions de service, les conditions de performance et les « *non-vesting conditions* »

- Mai 2009 : l'atteinte d'un certain niveau par un indice de marché à n'importe quelle date au cours d'une période déterminée, associée à une condition de présence à la date à laquelle l'objectif d'indice est atteint, est-elle une « *vesting condition* » ?
- Décembre 2009 : nouvelle soumission posant de multiples questions
 - Traitement des clauses de non-concurrence
 - Nécessité qu'un objectif de performance soit en lien avec la performance de l'entité pour être une condition de performance ?
 - Interactions entre la durée d'une condition de présence et la durée sur laquelle la performance est mesurée

Constats du staff présentés aux membres de l'IFRS Interpretations Committee

- L'amendement de janvier 2008 « *Vesting conditions and cancellations* » a créé de nouvelles sources de diversité d'application, en raison d'une définition restreinte des « *vesting conditions* »
- Les définitions actuelles ne sont pas totalement convergentes avec les US GAAP

Vesting and non-vesting conditions (IFRS 2)

Orientations proposées par le staff à l'IFRS Interpretations Committee

Modifier / clarifier les définitions

- Modifier la définition d'une « *vesting condition* »
 - Point de vue du bénéficiaire, et non de l'entité
 - Condition de service explicite ou implicite
 - Suppression de toutes les conditions spécifiques incluses dans la définition actuelle
- Au sein des « *vesting conditions* », ajout de définitions (condition de service, condition de performance, « *other vesting conditions* »)
- Définition des « *non vesting conditions* »
- Suppression de la définition des « *market conditions* »

Créer une plus grande cohérence entre définition et traitement comptable (incorporation ou non dans la juste valeur à la date d'attribution)

Ajouter des développements spécifiques pour certains types de plans

- Clauses de non-concurrence
- Plans « SAYE » (« *Save As You Earn* »)
- Interactions entre les multiples « *vesting conditions* »

Puts sur intérêts minoritaires : Recommandations AMF 2009

Origine du put	Traitement recommandé par AMF
Avant adoption IFRS 3/IAS 27 (2008) – regroupement d'entreprises	Méthode du goodwill en cours
Avant adoption IFRS 3/IAS 27 (2008) – hors regroupement d'entreprises	2 traitements possibles - Application IAS 27 (2008) → capitaux propres - Méthode du goodwill en cours
Après adoption IFRS 3/IAS 27 (2008)	Application IAS 27 (2008) → capitaux propres

En absence de normes applicables, la comptabilisation en charges des variations ultérieures est possible

Puts sur intérêts minoritaires : Evolutions des positions

Sujet à l'agenda de l'IFRIC pour éventuelle Interprétation (échéance non établie)

Comptabilisation des puts NCI selon

- IAS 32/IAS 39 → variations ultérieures de JV en charges ?
- IAS 27 (2008) → variations ultérieures de JV en capitaux propres ?

Prochaine étape (juillet 2010)

- Evaluation du champ d'application
- Développement d'exemples illustrant les points à être débattus

Refus d'Interprétation (‘wording for rejection’)

Focus sur quelques rejets

IAS 38

- IAS 38 Amortisation method
- IAS 38 Compliance cost for REACH
- IAS 38 Accounting for sales costs

Instruments financiers

- IAS 39 Meaning of significant or prolonged
- IAS 7 Determination of cash equivalent
- IAS 23 Meaning of 'general borrowings'

Regroupements d'entreprises

- IFRS 3 Acquisition related costs in a business combination
- IFRS 3 Measurement of NCI
- IAS 27 Transaction costs for non-controlling interests

Rejets « en cours »

- IAS 39 Impairment of financial assets reclassified from AFS to loans and receivables
- IAS 12 Recognising deferred tax assets for unrealised losses on AFS debt securities

Amélioration des normes

Amélioration des normes

- Finalisation 2010 des amendements proposés en 2008 et 2009
- Améliorations de normes proposées en 2008 et 2009 non finalisées
- Nouveaux amendements

Finalisation 2010 des amendements proposés en 2008 et 2009

Finalisation des amendements proposés en 2008 et 2009

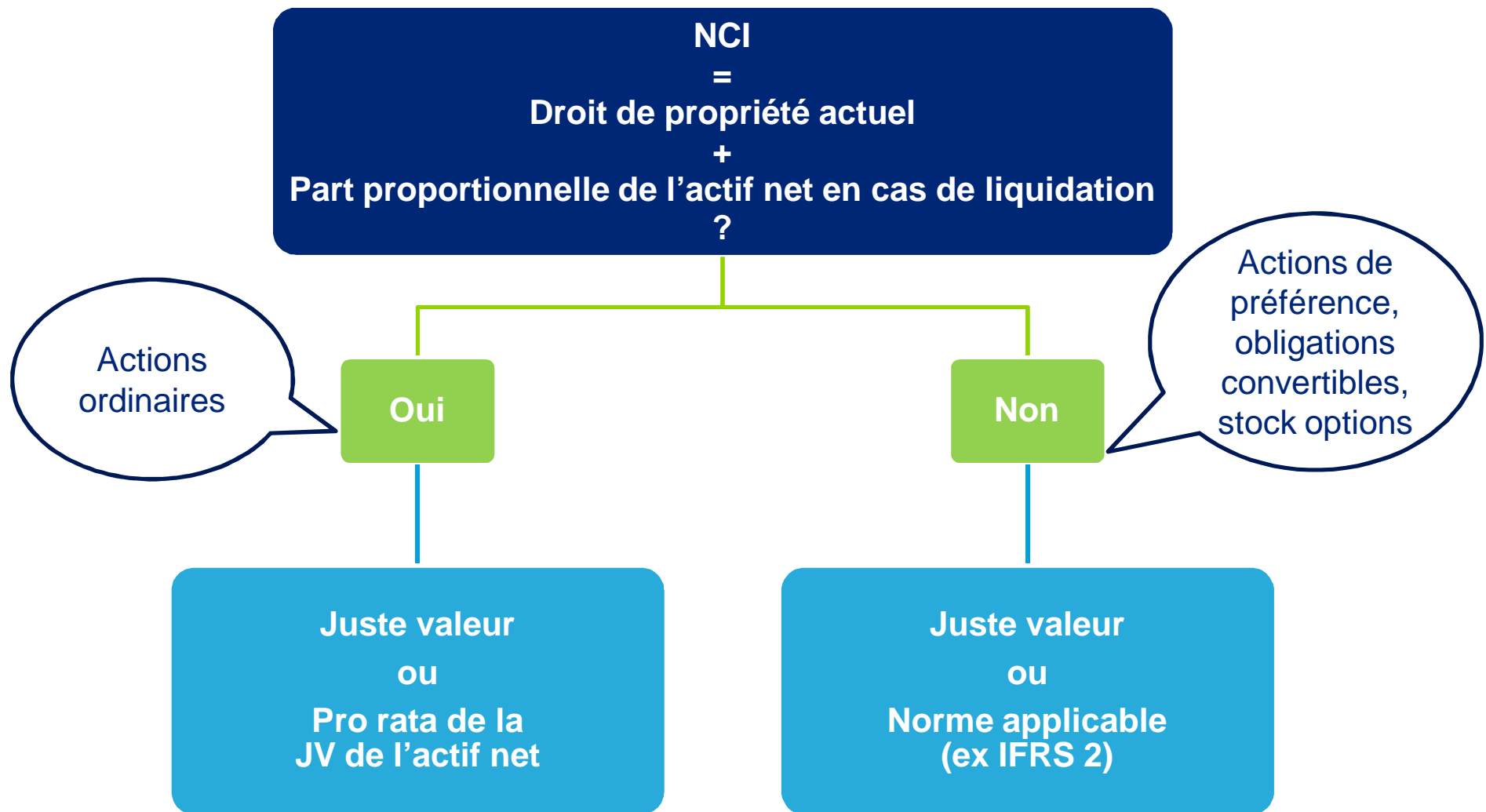
Suite à IFRS 3 / IAS 27 (2008)

- Transition requirements for contingent consideration from a business combination that occurred before the effective date of IFRS 3 (2008)
- **Measurement of non-controlling interests**
- **Un-replaced and voluntarily replaced share-based payment transactions**
- Transition requirements for amendments made as a result of IAS 27 (2008) to IAS 21, IAS 28 and IAS 31

Autres amendements

- IAS 28 - Partial use of fair value for measurement of associates
- IAS 1 - Clarification of statement of changes in equity
- IAS 34 - Significant events and transactions
- IFRIC 13 - Fair value of award credits

IFRS 3 – Evaluation des intérêts minoritaires



IFRS 3 – Programmes de paiements sur la base d’actions

Impact du regroupement sur les droits des employés	Action de l’acquéreur	Traitement comptable (évaluation = market-based)
Droits maintenus	Echange (volontaire)	Allocation prix d’acquisition + charges de salaires ultérieures
Droits maintenus	Echange (obligatoire)	Allocation prix d’acquisition + charges de salaires ultérieures
Droits maintenus (droits non-acquis)	-	Allocation prix d’acquisition + charges de salaires ultérieures
Droits maintenus (droits acquis)	-	NCI
Droits expirés	Remplacement (volontaire)	Charge de salaire
Droits expirés	Remplacement (obligatoire)	Allocation prix d’acquisition + charges de salaires ultérieures

Il n’y a plus de distinction

Nouvelles précisions

Améliorations des normes proposées en 2008 et 2009 non finalisées

Améliorations de normes proposées en 2008 et 2009 non finalisées

Lien avec le projet de refonte IAS 39

- IAS 39 - Bifurcation of embedded foreign currency
- IAS 39 - Application of the fair value option
- IAS 27 - Impairment of investments in subsidiaries, jointly controlled entities and associates in the separate financial statements of the investor

Autres raisons

- IFRS 3 Business Combinations - Contingent consideration and first-time adoption
- IFRS 8 Operating Segments - Determination of scope

Nouveaux amendements proposés à l'IASB pour inclusion dans un ED

Nouveaux amendements

IAS 32 Financial Instruments

- Presentation—Tax effect of distributions to equity holders

IAS 34 Interim Financial Reporting

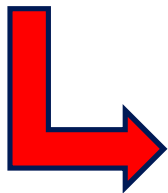
- Consistency in disclosure of total segment assets

IAS 32 : Effet d'impôt sur distributions aux actionnaires

12.52B : Les conséquences fiscales des dividendes **sont comptabilisées dans le résultat net de la période**, sauf dans la mesure où les conséquences fiscales des dividendes résultent des circonstances décrites dans le paragraphe 58 (a) et (b)

VS

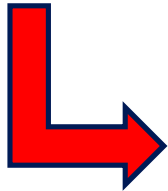
IAS 32.35 : L'entité doit imputer directement au débit des **capitaux propres**, nettes de tout avantage d'impôt sur le résultat y afférent, les distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres



Proposition IFRIC : Clarifier que les conséquences fiscales des distributions aux actionnaires ainsi que celles des coûts de transactions doivent être comptabilisées selon IAS 12

IAS 34 : Présentation du total des actifs sectoriels

IAS 34.16 (g) exige la présentation de certaines informations sectorielles dans les comptes intermédiaires, dont le **total des actifs** pour lesquels il y a eu un changement significatif du montant présenté dans les derniers états financiers annuels



Proposition IFRIC : Clarifier que cette information est requise uniquement s'il y a un changement matériel par rapport à l'information fournie dans les derniers comptes annuels **+ le total des actifs sectoriels fait partie de l'information fournie régulièrement au principal décideur opérationnel**

Deloitte.



Questions ?

